



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services publics

Question écrite n° 50831

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur l'externalisation chez des prestataires privés par les administrations publiques de services touchant à l'accès direct du citoyen au service public. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), il est très fréquent que les administrations publiques sous-traitent auprès d'organismes privés, qui sont d'après un constat réaliste plus difficiles d'accès et limitent ainsi l'accessibilité pourtant inéluctable que les services publics doivent aux citoyens. En conséquence, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin que l'externalisation par certaines administrations publiques ne se fasse pas au détriment du citoyen et de son droit d'accès au service public.

Texte de la réponse

La politique d'externalisation de services touchant à l'accès direct du citoyen au service public n'était pas un axe de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui a pris fin en 2012. Elle n'est pas non plus un axe de la modernisation de l'action publique (MAP), qui vise à la fois une meilleure qualité de service rendu à l'utilisateur et une meilleure accessibilité des services publics sur les territoires. En réalité les quelques externalisations mises en oeuvre ont été concentrées dans le domaine du soutien comme c'est le cas par exemple sur le parc automobile de l'État, ou encore sur la fonction habillement des forces armées. Par ailleurs, il est rappelé que la MAP est désormais un chantier piloté par le secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification, auprès du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50831

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1743

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6209